



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 46

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la première lecture du projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (contrats de téléphonie cellulaire)/The Consumer Protection Amendment Act (Cell Phone Contracts)* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de faire de l'installation de feux de circulation à l'intersection des routes provinciales à grande circulation n^{os} 16 et 5 Nord un projet prioritaire afin d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons. (P. Martin, S. Smith, J. Lessard et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Justice envisage d'assurer le suivi et l'application stricts des ordonnances du tribunal visant des voleurs de véhicules et d'assurer que toute contravention à celles-ci soit rapportée à la police et fasse l'objet d'une poursuite en justice. (V. Pienkowski, Z. Cofnas, S. Rewett et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Justice refuse d'accorder des prestations de la Société d'assurance publique du Manitoba à toute personne blessée dans un accident si celle-ci est reconnue coupable du vol d'un véhicule impliqué dans l'accident. (J. Pethmoridler, D. Vandersluis, T. Bergsma et autres)

M. ASHTON, *ministre responsable des Mesures d'urgence*, fait une déclaration au sujet de l'état des inondations au Manitoba.

M. BRIESE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Lundi 16 mai 2011

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. REID, M^{me} DRIEDGER, M^{me} la ministre MARCELINO, M. SCHULER et M^{me} BLADY font des déclarations de député.

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 38 déposé le 21 avril 2011. Ainsi, les budgets du ministère de la Santé et de l'Assemblée législative seront examinés avant celui du ministère de l'Infrastructure et des Transports dans la salle 255.

L'Assemblée convient à l'unanimité de former, pendant qu'elle siège, un seul groupe du Comité des subsides qui se réunira dans la salle 255 le mardi 17 mai 2011, de 9 h 30 à 11 heures, afin d'examiner le budget du ministère de l'Infrastructure et des Transports.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickes